- Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

MEDEA

(Eurolist)

1. Le 5 septembre 2007, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions MEDEA déposée par HSBC France, agissant pour le compte de la société de droit espagnol Cresa Patrimonial SL (cf. Décision et Information 207C2014 du 5 septembre 2007).

La note d'information de l'initiateur (visa n°07-312 du 4 septembre 2007) et la note en réponse de la société MEDEA (visa n°07-313 du 4 septembre 2007) ont été diffusées ; les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte du 16 au 29 octobre 2007 inclus.

Euronext Paris SA fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

2. L'Autorité des marchés financiers a demandé à Euronext Paris SA de reprendre la cotation des actions MEDEA le 16 octobre 2007.